



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 8 février 2023, a adopté le Règlement numéro 2023-363 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajouter des dispositions relatives à la cohabitation entre l'activité minière et les autres utilisations du territoire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 24 avril 2023, date à laquelle la ministre des Affaires municipales a notifié à la MRC qu'elle juge que ledit règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 27 avril 2023.

La directrice générale
et greffière-trésorière,

(Signé)

Johanne Gaouette